

**XXVème CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA POPULATION
ORGANISÉ PAR L'UNION INTERNATIONALE POUR L'ÉTUDE
SCIENTIFIQUE DE LA POPULATION (UIESP)**

Tours, France du 18 au 23 juillet 2005

**EXODE RURAL DES JEUNES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
(EXODUS OF YOUNG PEOPLE FROM RURAL AREAS OF
DEVELOPING COUNTRIES)**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR

CARLINE JOSEPH DUVAL

Ingénieur Civil, Post - graduée en Population et Développement, Étudiante au
Programme de Maîtrise en Développement Urbain et Régional du Centre de Techniques
de Planification et d'Économie Appliquée (CTPÉA)

MAI 2005, PORT- AU- PRINCE, HAÏTI

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES FIGURES	4
INTRODUCTION.....	5
HYPOTHÈSE.....	6
MÉTHODES.....	6
RÉSULTATS.....	8
DISCUSSION	18
CONCLUSION.....	21
BIBLIOGRAPHIE.....	21

REMERCIEMENTS.

L'auteur tient à adresser ses remerciements aux institutions et organismes qui ont financé son voyage, en particulier, l'Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population (UIESP) et le Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH).

Elle les étend à Mr Benjamin Zanou qui l'avait informée de l'organisation du XXVème Congrès de l'UIESP et l'avait encouragée à soumettre une proposition de communication; aux spécialistes et professeurs qui l'ont aidée en particulier Mr Louinel Jean - Louis, Mr Emmanuel Charles, Mr Daniel Milbin, Mr Raymond Gardiner, Mr Jean Prophète, Mr. Lionel Henriquez, Mme Danilia Altidor, Mr Jacques Hendry Rousseau; ainsi qu'aux personnels de l'Institut Haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), des Ministères de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), des Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC) qui lui ont fourni des documents et l'ont autorisée à faire des recherches.

Elle les exprime également et de manière spéciale aux responsables du CTPEA, le Directeur Mr Jean Levelt Saint-Fleur, Mr Théophile Roche, la Coordinatrice du programme de maîtrise Mme Sabine Malebranche, Mr Jean - Baptiste Anténord, Mr Oswald Tristan; enfin, à ses parents, son époux Mr Emmanuel C. Duval, sa mère Mme veuve Polixène Joseph, son frère Pierre, ses deux sœurs Ruth et Néhémie; et à ses collègues et amis Mr Joses Jean – Baptiste, Mr Joseph J. Jasmin, Mme Jessie E. Benoît, Mme Suze Gessé, Mr Dagobert Elisée, Mr Gardy Rémy H., Mr Sergo Almonord.

Cette recherche a pu être réalisée grâce à la disponibilité, la fraternité, les conseils, les encouragements de tous ces spécialistes, collègues et amis.

LISTE DES TABLEAUX.

1. Migrants (15-29) ans en (%) selon le milieu d'origine et le département de naissance (recensements 1971).
2. Migrants (15-29) en (%) ans selon le milieu d'origine et le département de naissance (recensements 1982)
3. Distribution (en %) des migrants de (15-29 ans) suivant le lieu de résidence et la durée de résidence.
4. Répartition des migrants(15-29) ans (en %) suivant le lieu de résidence antérieure, le milieu d'origine et le sexe (Recensements de 1971 et de 1982).
5. Rythme d'urbanisation (en %) des communes chefs- lieux de départements.

LISTE DES FIGURES.

1. Pourcentage de la population urbaine et de la population rurale en Haïti, aux recensements de 1950, 1971,1982 et 2003.
2. Division administrative d'Haïti, type d'immigration majoritaire en 1982.
3. Proportion des migrants (15-29) en % par rapport à la population urbaine. (recensements 1971,1982)
4. Proportion de migrants de 15-29 ans par rapport à la population migrante des villes (recensements 1971,1982)
5. Taux d'urbanisation des communes chefs -lieux de département (en %) (recensements 1950,1971,1982 et 2003)
6. Population migrante des villes d'étude selon le sexe pour tous les âges et les groupes 15-29 ans aux recensements de 1971, 1982.
7. Cité Neuf, une zone dans la bidonville de Fort-Mercredi (AMP)
8. Les activités de types informels aux environs du marché de Pétion -Ville (une commune faisant partie de l'AMP)
9. Esquisse de la structure proposée.

INTRODUCTION.

L'exode rural des jeunes de (15 –29) ans explique –il l'urbanisation sauvage des grands centres urbains haïtiens?

Il apparaît que le l'exode des jeunes ruraux vers les villes haïtiennes contribue à la transformation profonde de l'organisation de l'espace national. En effet, la République d'Haïti occupe 27 700 kilomètres carrés et est divisée en 10 départements, 135 communes, 565 sections communales et 55 quartiers. C'est un pays fortement rural où la tendance à l'urbanisation devient importante. Deux tiers de la population totale réside dans les zones rurales et les taux d'urbanisation se singularisent par une hausse atteignant 12.2 %, 20.3%, 20.6% et 40.4 % respectivement aux recensements de 1950, 1971, 1982 et 2003 (figure1). Il en est résulté une distribution fortement inégale de la population à travers l'espace géographique et une désarticulation de la trame urbaine qui ont défié la planification nationale introduite en Haïti depuis 1950.

Cette transformation est dûe aux obstacles à l'application des documents de réorientation du futur urbain. Les divers plans et programmes élaborés en matière d'urbanisme sont demeurés sans effet parce qu'enrayés par la centralisation des activités administratives, économiques et éducatives, par une crise socio-économique et politique vingtenaire et des contradictions relevant des lois existantes.

Or, la population haïtienne est composée d'une proportion importante de jeunes. Selon l'Enquête Budget Consommation des Ménages (EBCM) 1999-2000, près de 40 % des individus ont moins de 15 ans et la jeunesse de la population est bien plus marquée dans les villes de provinces et surtout en milieu rural que dans l'Aire Métropolitaine de Port- au-Prince (AMP).¹ Les niveaux fécondité en milieu rural sont relativement élevés et les déplacements vers les zones urbaines sont importants.²

Pourtant, les données concernant les effectifs des jeunes migrants des grands centres urbains haïtiens, quoique insuffisantes, sont convaincantes pour mettre l'accent sur une structure de régulation de la migration interne.

Les études faites, bien que rares, révèlent l'ampleur de l'exode rural. En effet, une section du rapport global d'analyse du recensement de 1950 et l'enquête à Passages Répétés de 1971-73, ont montré que la population haïtienne est mobile et le devient davantage. En 1971, l'étude réalisée par la Division d'Analyse et de Recherche Démographiques (DARD) de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), dans sa première phase, dressait un bilan des migrations internes en Haïti et faisait état des principales zones d'origine et de destination des migrants. Cette étude a prouvé que le département du Sud était la plus grande source des sorties intérieures du pays et l'Ouest le premier département de destination.³ Sa

¹ IHSI. Novembre 2000, *Enquête Budget Consommation des Ménages (EBCM 1999—2000)*, Volume 1, Population Ménages et emploi, Port-au-Prince, p 52

IHSI et Ministère du Plan. Avril 1984. Résultats anticipés du Recensement Général (échantillon 2,5 % extrapolé). Port – au- Prince. p 4

² New York, Nations Unies. 1990. *Monographie sur les politiques de population : Haïti*. pp 35-42

³ IHSI. 1981. Étude de la migration interne, cahier Nos 4, phase I : les données démographiques. Port –au - Prince, p 47.

deuxième phase, identifiait, en premier lieu, les causes de la migration dans les lieux de départ et, en second lieu, mettait en corrélation les taux d'accroissement de la population avec une série d'indicateurs sociaux et économiques par commune. Cette dernière approche a permis de constater que les communes les plus urbanisées ont perdu moins de leurs populations par la migration tandis que celles qui ont des proportions très élevées de leur Population Économiquement Active (PEA) en agriculture ont connu de plus fortes émigrations de leur population.⁴ L'étude du professeur Raymond Gardiner, réalisée sur la base des données d'un échantillon de 2,5% extrapolé du recensement de 1982, a permis de constater que l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince(AMP)⁵ représente le point de convergence des courants migratoires qui traversent le pays (62,8 AMP, 35,7% Reste de l'Ouest).⁶

Si ces études ont montré l'ampleur des migrations à l'échelle départementale et dans l'AMP on n'a pas mis l'accent sur l'exode rural des jeunes de 15 - 29 ans aux niveaux des villes chefs- lieux de départements.

Dans cette optique, nous avons restreint notre ambition à une question centrale qui est l'interrelation entre l'exode rural des jeunes et la planification urbaine en Haïti. Car en abordant les incidences des déplacements massifs nous pourrions comprendre le processus du développement rapide des villes.

La présente communication s'inscrit dans ce contexte et se propose de décrire et d'analyser l'exode rural des jeunes de 15-29 ans vers l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP) et huit villes chefs - lieux de département. Nous limiterons notre recherche aux données des quatre recensements réalisés en Haïti. A cet effet, notre objectif est double: faire un état des lieux de la question et présenter une structure de réflexions et d'interventions pour les villes haïtiennes.

Venons -en à l'hypothèse qui forme notre projet de démonstration.

HYPOTHÈSE

Notre hypothèse s'énonce comme suit : « *le degré d'anarchie de l'urbanisation est à la hauteur de l'ampleur de l'exode rural des jeunes de 15-29 ans* ». Nous allons l'opérationnaliser aux fins d'infirmer ou de confirmer.

Quelles sont les méthodes utilisées?

MÉTHODES

Cette recherche nécessite des données sur la migration interne et l'urbanisation. Ces dernières ont été tirées des tableaux issus des volumes publiés par l'Institut Haïtien de Statistique et

⁴ IHSI, avril 1983. *Cahier # 4 : Étude de la Migration Interne, Phase II : Aspects Socio- économiques*. Port -au-Prince, p 46.

⁵ AMP en 1982 englobait les villes de Port-au-Prince, Pétion -Ville, Delmas, Carrefour et le quartier de la Croix des Missions.

⁶ Gardiner, Raymond. 1996. Détermination des flux migratoires internes d'Haïti à partir de la matrice " origine destination de recensement général de la population et du logement de 1982. Port-au-Prince, p 10.

d'Informatique (IHSI) pour les recensements de 1950, 1971, 1982, et des résultats préliminaires de 2003.

Nous disposons de quatre ensembles de données :

- 1) **Les données sur le lieu de naissance.** De la question sur le lieu de naissance nous avons pu faire la démarcation entre le migrant et le non-migrant. Le migrant est l'individu dont le lieu de naissance diffère de son lieu de résidence lors du recensement. En effet, pour le recensement de 1950, les renseignements recueillis se limitent aux effectifs sur le lieu de naissance. Les tableaux IV, IV bis, IV ter, V, VI, VII tirés des volumes I, II, III, IV, V présentent le lieu de naissance des haïtiens, des étrangers et des immigrants pour chaque département étudié. Par contre, aux recensements de 1971 et de 1982, le lieu de naissance est croisé avec le lieu de résidence. Les tableaux 5.18, 5.15, 5.16 et 5.12 des volumes II, III, IV, V et VI du recensement de 1971; et les tableaux 6.03 des volumes I présentent la répartition de la population selon le lieu de résidence actuel (lors du recensement) et le lieu de naissance (les départements). Les migrants communément appelés "migrants durée de vie" ont été classés par milieu d'origine. Les effectifs des migrants provenant des zones rurales et ceux des zones urbaines ont été décelés. Pour pouvoir comparer nous avons utilisé la même hypothèse que celle retenue dans l'étude de la migration interne du recensement de 1971 (phase I) rédigée par la Division d'Analyse et de Recherches Démographiques de l'IHSI. Signalons que les données ne sont pas classées par année d'âge ni par groupe d'âge; et la répartition selon le sexe n'était pas tabulée pour le recensement de 1982. Comme les données portaient uniquement sur l'ensembles des migrants nous avons émis deux hypothèses : la structure par âge des migrants selon la durée de résidence est probablement la même pour le lieu de naissance et le lieu de résidence antérieur au recensement ; et il en est de même pour le taux de féminité des migrants de (15-29) ans. De plus, au recensement de 1971, les effectifs de la population migrante de certaines villes présentent des déficiences dont nous avons dû tenir compte. Il ressort des calculs, d'abord des chiffres négatifs ensuite des pourcentages dépassant 100 %. Cela vient du fait que le recensement de 1971 était une opération mixte, exhaustif en milieu urbain et limité en milieu rural où était réalisé un sondage au 1/10ème.
- 2) **Les données sur la durée de résidence.** De l'interrogation renseignant sur la durée de résidence au lieu de dénombrement, nous avons identifié les cohortes anciennes et récentes de migrants. La durée de résidence est croisée avec le lieu de naissance lors du recensement. Les tableaux 5.10, 5.18, 5.8 et 5.11 des volumes II, III, IV, V et VI (recensement de 1971) et des tableaux 6.02 des volumes I (recensement de 1982) nous ont permis d'avoir une idée des grandes tendances de la migration à travers le temps. En effet, la population des villes selon la durée de résidence, les groupes d'âges quinquennaux, et le sexe étaient présentés. Les migrants et les personnes y résidant depuis leur naissance étaient classés par groupes d'âges; ainsi, pour faire ressortir les jeunes de (15-29 ans), un regroupement a été fait. Ces migrants communément appelés "migrants subsistants " ont été identifiés mais leurs communes ou sections communales d'origine restent inconnues.

- 3) **Les données sur le lieu de résidence 5 ans avant le recensement.** La question sur le lieu de résidence 5 ans avant le recensement permet de croiser le lieu de résidence lors du recensement avec le lieu de résidence 5 ans avant le recensement. En ce sens, les migrants et les non –migrants ont été identifiés. Dans ce cas : le migrant est celui dont le lieu de résidence au cours du recensement diffère du lieu de résidence 5 ans avant le recensement. Les tableaux 5.16, 5.17, 5.13 et 6.04 des volumes IV, V, VI et I nous permettent de faire un classement similaire à celui du lieu de naissance. Remarquons qu'en 1971 pour certaines villes les données n'étaient pas disponibles et en 1982 la répartition selon le sexe était omise.

- 4) **Les données sur les populations totale, urbaine, rurale et économiquement active des villes étudiées.** Elles ont été tirées des tableaux 8.38, 8.40, 8.42 8.45; 8.21, 8.29; 8.21, 8.27; 8.21,8.27; 8.21 des volumes II, III, IV, V et VI (recensement de 1971) et des tableaux 5.06 des volumes I (recensement de 1982); et de l'ouvrage intitulé "Analyse des indicateurs démographiques des recensements de 1950, 1971, 1982 " Ainsi, les taux de croissance intercensitaire, les taux d'urbanisation des communes ont été mis au point pour les unités d'observation. Le poids du secteur informel dans le tertiaire a pu être calculé pour le recensement de 1971 mais ce n'était pas le cas pour le recensement de 1982 où la population occupée de 10 ans et plus selon la branche d'activité était répartie uniquement à l'échelle départementale.

Il importe maintenant de présenter les résultats de notre recherche.

RÉSULTATS

Trois axes occupent une fonction importante dans le processus de vérification de notre hypothèse. Dans le cadre de notre recherche sur la migration interne, nous avons privilégié les données des 2^{ème} et 3^{ème} recensements puisque celles du 1^{er} étaient globales et celles du 4^{ème} ne sont pas encore publiées.

1^{er} AXE : DE LA NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'EXODE RURAL DES JEUNES EN HAÏTI

Pour le lieu de naissance : Les études concernant l'exode rural des jeunes vers les villes haïtiennes sont quasi- inexistantes. Cependant, un nombre élevé de jeunes se réfugie dans les grands centres urbains face à une situation de gêne économique, sociale, politique et éducative. Ce sont les recensements récents qui fournissent des données complètes sur la migration et permettent également de reconstituer les flux migratoires.⁷ En Haïti, les enregistrements concernent la population migrante de tous les âges et le tableau est incomplet pour l'étude des migrants de 15-29 ans. Le nombre de migrants d'origine rurale, leurs lieux de naissance, leurs zones de destination devront être connus pour dresser les zones propices de conduite des enquêtes spéciales suite aux recensements réalisés. Le recensement de 1950 présentait une structure par âge des migrants mais les données recueillies portaient uniquement sur le département. Pour ceux de 1971, et de 1982 on a progressé en ajoutant

⁷ Picouet, Michel. 1974. *Source et analyse des données démographiques*, 3^{ème} Édition, pp 11-14

les communes et les villes d'Haïti mais les nouveaux renseignements restent partiels puisqu'ils se limitent à tous les âges pour certaines questions. L'analyse a été faite au niveau géographique disponible'' le département''. Au recensement de 1971, la plus forte proportion de migrants d'origine rurale contribuant à l'accroissement des villes, était observée dans huit de nos unités d'observation. Tandis qu'en 1982 les proportions de migrants d'origine urbaine sont nettement supérieures dans les 2/3 de nos unités d'observation (Tableaux 1 et 2)

Tableau 1

MIGRANTS (15-29) ANS (EN %) SELON LE MILIEU D'ORIGINE RURALE ET LE DÉPARTEMENT DE NAISSANCE (RECENSEMENT DE 1971)

VILLES DE RESIDENCE	MILIEU D'ORIGINE	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE					
		NORD	ARTIBONITE	SUD	NORD-OUEST	OUEST	TOTAL
AMP	URBAIN	59.9	57.5	6.2	59.7	25.8	12.2
	RURAL	40.1	42.5	93.8	40.3	74.2	87.8
CAP-HAÏTIEN	URBAIN	49.5	90.2	67	78.6	68.5	52
	RURAL	50.5	9.8	33	21.4	31.5	48
GONAÏVES	URBAIN	44.5	2.6	71.4	53.3	80.9	24.3
	RURAL	55.5	97.4	28.6	46.7	19.1	75.7
PORT-DE-PAIX	URBAIN	64.8	99.9	80.2	-57.7	98.5	98.6
	RURAL	35.2	0.1	19.8	157.7	1.5	1.4
FORT-LIBERTÉ	URBAIN	18.4	90.6	86.7	92.3	100	24.1
	RURAL	81.6	9.4	13.3	7.7	0	75.9
HINCHE	URBAIN	0	-70.4	87	91.7	86.1	0
	RURAL	100	170.4	13	8.3	13.9	100
CAYES	URBAIN	73	78.8	-8.9	66.7	83.6	-1.3
	RURAL	27	21.2	108.9	33.3	16.4	101.3
JACMEL	URBAIN	-220.8	99.8	90.9	77.5	83.3	-51.9
	RURAL	320.8	0.2	9.1	22.5	16.7	151.9
JÉRÉMIE	URBAIN	57.6	40.7	-51	86.7	91	-37.2
	RURAL	42.4	59.3	151	13.3	9	137.2

N.B: Pour le recensement de 1971, le pays était divisé en 5 départements

Source : IHSI

Tableau 2

MIGRANTS (15-29) (EN %) ANS SELON LE MILIEU D'ORIGINE RURALE ET LE DÉPARTEMENT DE
 NAISSANCE (RECENSEMENT DE 1982)

VILLE DE DESTI- NATION	MILIEU D'ORI- GINE	DEPARTEMENT DE NAISSANCE										TOTAL		
		AMP	RESTE OUEST	SUD- EST	NORD	NORD- EST	ARTIBO NITE	CEN- TRE	SUD	GRAND -ANSE	NORD- OUEST			
AMP	URBAIN	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	RURAL	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
CAP- HAÏTIEN	URBAIN	100	59.7	40.4	89.7	94.1	92.2	94.6	98.6	96.9	98.5	90.1	90.1	90.1
	RURAL	0	40.3	59.6	10.3	5.9	7.2	5.4	1.4	3.1	1.5	9.9	9.9	9.9
GONAÏVES	URBAIN	100	61.9	79.2	92.1	100	70.1	85.3	89.5	96	99.1	76.7	76.7	76.7
	RURAL	0	38.1	20.8	7.9	0	29.9	14.7	10.5	4	0.9	23.3	23.3	23.3
PORT-DE- PAIX	URBAIN	100	41.7	73.1	74.9	81.3	76.7	73.9	97.3	97.8	34.2	43.7	43.7	43.7
	RURAL	0	58.3	26.9	25.1	18.7	23.3	26.1	2.7	2.2	65.8	56.3	56.3	56.3
FORT- LIBERTÉ	URBAIN	100	60	45.8	94.7	34.8	45.2	100	95.2	100	92	47.3	47.3	47.3
	RURAL	0	40	54.2	5.3	65.2	54.8	0	4.8	0	8	52.7	52.7	52.7
HINCHE	URBAIN	100	87.8	92.5	99.6	96.3	77	50.6	100	100	100	72.9	72.9	72.9
	RURAL	0	12.2	7.5	0.4	3.7	23	49.4	0	0	0	27.1	27.1	27.1
CAYES	URBAIN	100	84.8	96.7	87.5	100	100	100	65.8	87	100	69	69	69
	RURAL	0	15.2	3.3	12.5	0	0	0	34.2	13	0	31	31	31
JACMEL	URBAIN	100	36.9	45.3	96.2	100	82.4	95.5	100	97.6	90	50.9	50.9	50.9
	RURAL	0	63.1	54.7	3.8	0	17.6	4.5	0	2.4	10	49.1	49.1	49.1
JÉRÉMIE	URBAIN	100	54.1	88.2	84.6	85.7	88.9	81.3	90.5	34.8	60	39.7	39.7	39.7
	RURAL	0	45.9	11.8	15.4	14.3	11.1	18.7	9.5	65.2	40	60.3	60.3	60.3

Source : IHSI

N.B: Pour le recensement de 1971, le pays était divisé en 5 départements et pour celui de 1982 il comptait 9.

* RO = Reste Ouest; en 1982 le département de l'ouest était divisé en AMP et RO;** ND :Non disponible

L'ampleur des migrations est associée aux caractéristiques de la ville coloniale. Les chefs lieux de départements commençaient à se développer avec la création des ports nécessaires à l'économie de plantation pratiquée lors de la colonisation. Toutes les villes d'études, à l'exception de la ville de Hinche, se retrouvent sur les côtes. Elles sont quadrillées de marchés de rue et entourées de quartiers précaires (Figure 8). Elles se sont développées rapidement à l'aide des déplacements massifs des ruraux, leur capacité de centralisation des activités et les multiples fonctions qu'elles remplissent. Ainsi donc, en 1971, sauf pour le Cap-Haïtien et Port-de-Paix, les flux migratoires ruralo-urbains sont majoritaires pour l'AMP, Gonaïves, Fort-Liberté et Hinche. Cependant des disproportions ont été observées pour les Cayes, et deux autres villes qui ne furent pas encore chefs-lieux de départements (Jacmel, Jérémie). En revanche, en 1982, les flux migratoires inter-urbains majoritaires sont observés pour 5 de nos unités d'observation et les pourcentages dépassaient 50%. (Tableau 1 et 2)

Il est évident que, l'exode rural des jeunes a joué un rôle important dans l'excédent de population des villes en 1971. Ainsi, on peut penser que le modèle de Todaro est d'application; car il fixe comme objectif la maximisation du revenu des migrants qui se rendent en ville. L'auteur montre que des facteurs tels que : la combinaison et l'interaction de la disparité du revenu effectif entre la ville et la campagne, la probabilité d'obtenir un emploi urbain, déterminent le rythme et l'ampleur de l'exode rural.⁸ Par contre, en 1982 la tendance s'est maintenue pour l'AMP et les villes qui sont très distancées de la Capitale (Jérémie, Port-de-Paix, Fort-Liberté). Pour les autres les flux migratoires inter-urbains étaient majoritaires (figure 2). En ce sens, on peut admettre que cette concentration d'entrants urbains s'accorde avec la théorie répulsion attraction (Push – pull theory) voulant que les gens migrent en réponse à une combinaison de facteurs d'attraction et de répulsion sur le plan économique, social et politique.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES D'HAÏTI, TYPE D'IMMIGRATION MAJORITAIRE EN 1982

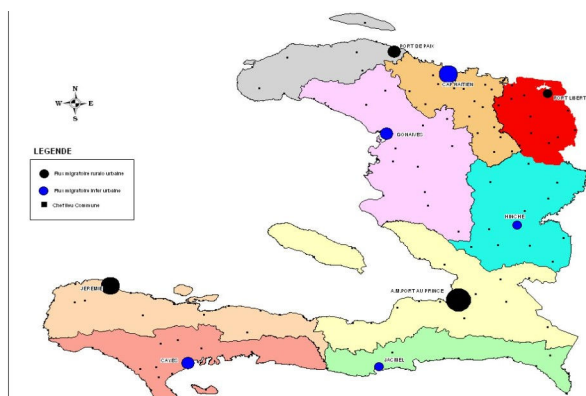


FIGURE 2

Pour la durée de résidence. Les publications des données n'étaient pas disponibles en 1950, en revanche pour les recensements de 1971 et 1982 elles étaient correctes et le nombre moyen de migrants âgés de 15-29 ans est passé de 14389 à 3738 personnes. Cela vient du fait que la

⁸ Picouet, Michel. 1974. *Source et analyse des données démographiques*, 3^{ème} Édition, p 17-19

matrice des échanges migratoires pour le départements de l'Ouest où se trouve l'AMP n'a pas été publiée. Mais, dans la réalité en 1982 ce nombre est nettement plus élevé. Ces migrants absorbent un pourcentage nettement supérieur à 27% de la population migrante de toutes les villes étudiées. En 1971, ces pourcentages étaient compris entre 27,2 % et 42,8 %, tandis qu'en 1982, sans les calculs pour l'AMP, ils étaient compris entre 26% et 39%.(Figure 3)

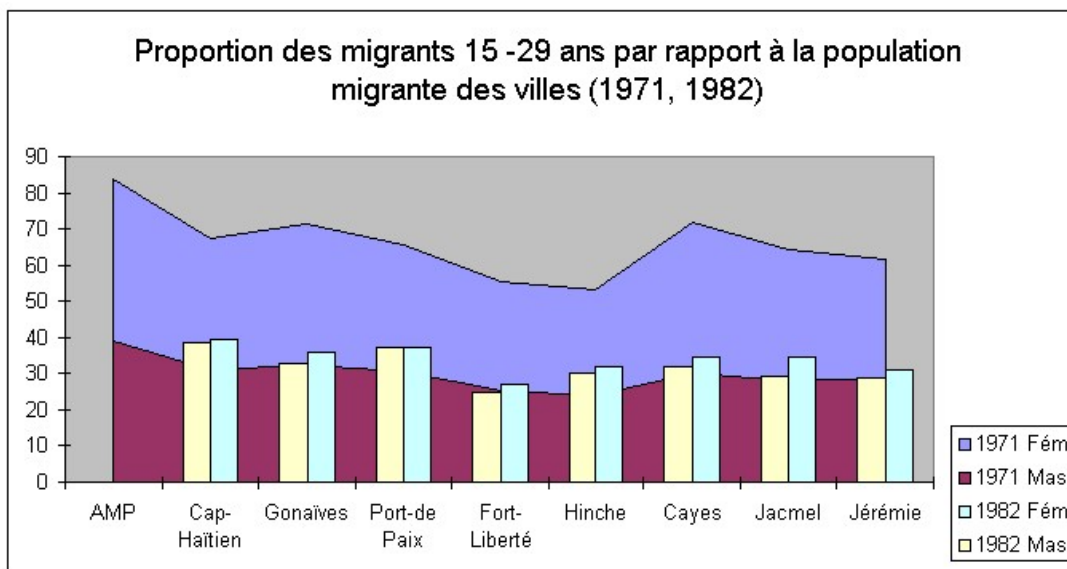


FIGURE 3

De plus, on remarque une plus forte présence féminine dans les flux migratoires. Quand on considère ces mêmes groupes d'âges par rapport à la population urbaine totale, les pourcentages sont nettement inférieurs par rapport aux premiers calculs et les écarts atteignent jusqu'à 9 % pour certaines villes. Ils représentent 41,5 % de la population totale migrante et 20,1% de la population totale des villes étudiées en 1971; tandis qu'en 1982, en dépit de l'absence de données pour l'AMP, ils représentent 34,9 % et 15,2 % (Figures 4). Si nous considérons, la répartition selon la durée de résidence, les cinq dernières années précédant le recensement de 1971, nous remarquons que plus de 28% des jeunes se sont établis dans les villes d'études pendant qu'en 1982 les pourcentages varient entre 22% et 39,4%.(Tableau 3).

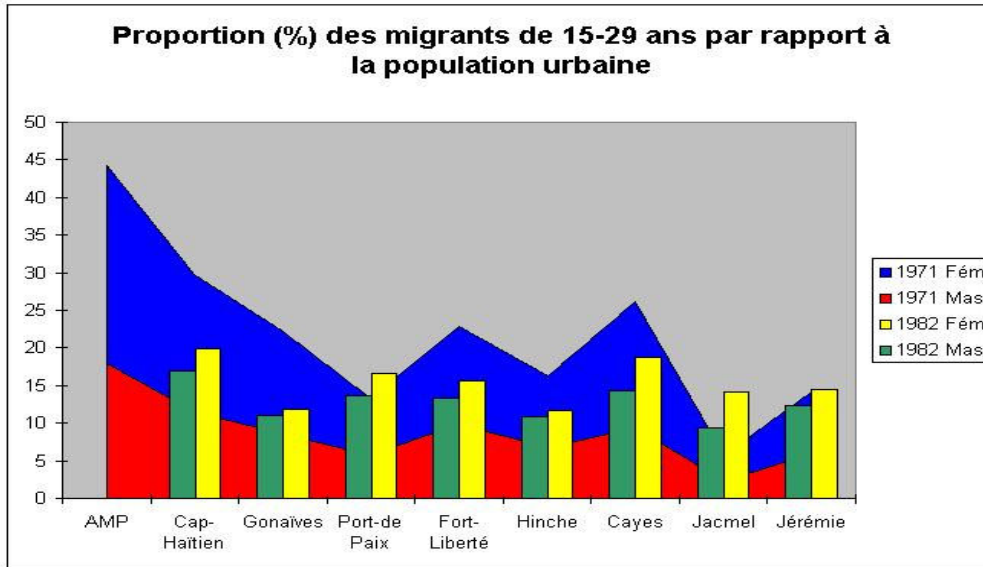


FIGURE 4

Tableau 3

DISTRIBUTION EN (%) DES MIGRANTS DE 15-29 ANS SUIVANT LE LIEU DE RÉSIDENCE ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE

LIEU DE RÉSIDENCE	DURÉE DE RÉSIDENCE			
	Recensements	0-4ans	5-9ans	10 ans et +
AMP	1971	39.3	22.7	37.9
	1982	nd	nd	nd
Cap- Haïtien	1971	28.9	19.4	51.6
	1982	22	21.4	48.3
Gonaïves	1971	34.5	21.4	44.1
	1982	31	15	47.3
Port -de -Paix	1971	37.6	19.5	37.6
	1982	28.6	15.4	48.7
Fort- Liberté	1971	33.5	28.4	38.1
	1982	29.5	15.5	50
Hinche	1971	39.7	20.8	39.5
	1982	35.7	8.9	53.2
Cayes	1971	35.5	18.9	45.6
	1982	28.7	21.7	48.2
Jacmel	1971	31.1	19.5	47.4
	1982	23.9	14.5	53.2
Jérémie	1971	35.5	19.1	45.4
	1982	39.4	20.6	36.7

Source : IHSI

*nd :Non détaillé

Pour le lieu de résidence 5 ans avant le recensement. Les publications pour le lieu de résidence cinq ans avant le recensement sont similaires à celles relatives au lieu de naissance. En effet les mêmes remarques sont faites, cependant, au recensement de 1971 on n'avait pas de données pour la ville de Jacmel. En 1982 les flux migratoires interurbains étaient majoritaires dans toutes nos unités d'observation. En somme, ces données sont nécessaires pour installer les points de contrôle aux lieux stratégiques des itinéraires ainsi que pour l'identification des zones de transit éventuel des jeunes migrants. Remarquons que pour les recensements de 1971 les flux migratoires ruralo –urbains sont plus importants et en 1982 ce sont les flux interurbains qui prédominent. (Tableau 4)

Tableau 4

REPARTITION DES MIGRANTS (EN %) SELON LE LIEU DE RESIDENCE ANTERIEURE LE MILIEU D'ORIGINE ET LE SEXE (RECENSEMENTS 1971,1982)

Villes de résidence	Milieu de résidence	RECENSEMENT DE 1971			RECENSEMENT 1982		
		2 sexes	Masculin	Féminin	2 sexes	Masculin	Féminin
AMP	<i>Urbain</i>	nd	nd	nd	ND	ND	ND
	<i>Rural</i>	nd	nd	nd	ND	ND	ND
Cap-Haïtien	<i>Urbain</i>	52.8	54.3	52	86.9	86.94	86.94
	<i>Rural</i>	47.2	45.7	48	13.1	13.06	13.06
Gonaïves	<i>Urbain</i>	26.5	28	25.6	84.5	84.48	84.47
	<i>Rural</i>	73.5	72	74.4	15.5	15.52	15.53
P-de Paix	<i>Urbain</i>	6.1	22.2	-3.5	50.6	50.58	50.57
	<i>Rural</i>	93.9	77.8	103.5	49.4	49.42	49.43
F-Liberté	<i>Urbain</i>	25	25.4	24.8	57.6	57.54	57.57
	<i>Rural</i>	75	74.6	75.2	42.4	42.46	42.43
Hinche	<i>Urbain</i>	42.9	43.4	42.6	79.4	79.35	79.38
	<i>Rural</i>	57.1	56.6	57.4	20.6	20.65	20.62
Cayes	<i>Urbain</i>	3.6	7.3	1.6	69.9	69.91	69.91
	<i>Rural</i>	96.4	92.7	98.4	30.1	30.09	30.09
Jacmel	<i>Urbain</i>	nd	nd	nd	61.6	61.58	61.58
	<i>Rural</i>	nd	nd	nd	38.4	38.42	38.42
Jérémie	<i>Urbain</i>	-35.4	-25.9	-41.6	52.7	52.75	52.75
	<i>Rural</i>	135.4	125.9	141.6	47.3	47.25	47.25

Source : IHSI

*nd: Non détaillé; ND: Non disponible

Effectifs des populations totale, urbaine, rurale et économiquement active, des villes d'étude. Les publications concernant ces populations sont d'un intérêt majeur pour les planificateurs de l'économie et du social. Selon les données des quatre derniers recensements, les taux d'urbanisation ont augmenté. Trois éléments ressortent de notre recherche : en premier lieu, une accélération du processus d'urbanisation au cours des périodes censitaires (figure 5); en second lieu, certaines villes qui conservent des taux modérés de croissance urbaine, pendant que d'autres atteignent des écarts supérieurs à 10%; enfin, la ville de Fort-Liberté qui possède des taux élevés de croissance le classant au 3^{ème} rang au cours du 1^{er} et du dernier recensement.

**Taux d'urbanisation des communes
aux recensements 1950,71,82 et 2003**

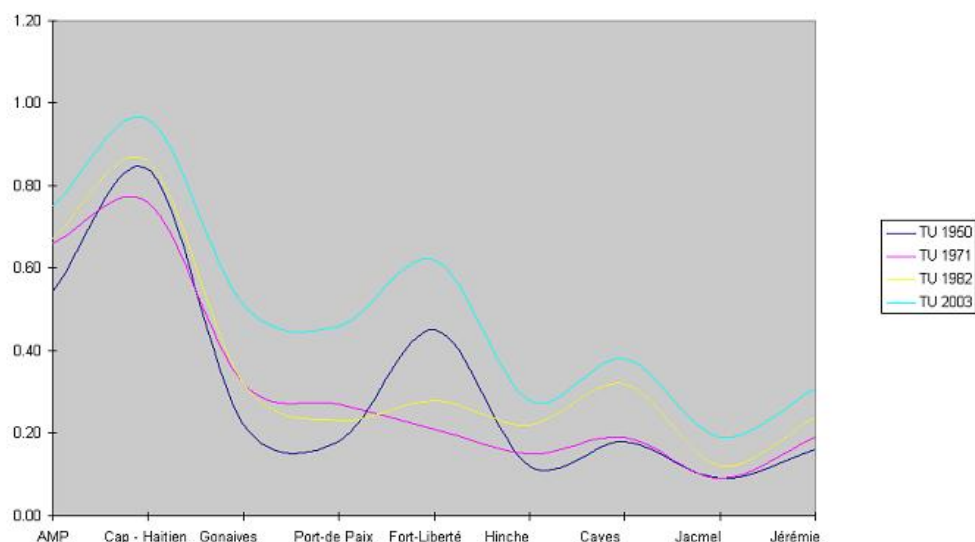


FIGURE 5

Il ressort du tableau du rythme de l'urbanisation une accélération des taux de croissance urbaine pour la période 82-2003. L'AMP, le Cap-Haïtien et les Cayes évoluent à un rythme plus lent que Fort-Liberté, Port-de Paix, Gonaïves, Jacmel, Jérémie et Hinche. (Tableau 5). La majorité de nos communes d'étude accusent une croissance urbaine supérieure à la croissance démographique. Ces faits marquants s'accordent avec la théorie de l'urbanisation dépendante qui stipule que l'État doit jouer un rôle dans l'urbanisation.

Somme toute, les vagues migratoires qui déferlent sur les villes et commandent le processus d'urbanisation sont dominés par les groupes de 15-29 ans.

Tableau 5

RYTHME D'URBANISATION (EN %) DES COMMUNES CHEFS - LIEUX DE DÉPARTEMENT

VILLES	50-71	71-82	82-03	50-82	71-03	50-03
AMP	0.92	0.20	0.52	0.67	0.41	0.61
Cap - Haïtien	-0.48	1.13	0.53	0.07	0.73	0.25
Gonaïves	1.80	0.00	2.24	1.18	1.47	1.60
Port-de Paix	1.95	-1.45	3.36	0.77	1.68	1.79
Fort-Liberté	-3.56	2.65	3.86	-1.47	3.44	0.61
Hinche	1.07	3.54	1.16	1.91	1.97	1.61
Cayes	0.26	4.85	0.82	1.81	2.19	1.42
Jacmel	0.00	2.65	2.21	0.90	2.36	1.42
Jérémie	0.82	2.15	1.23	1.28	1.54	1.26

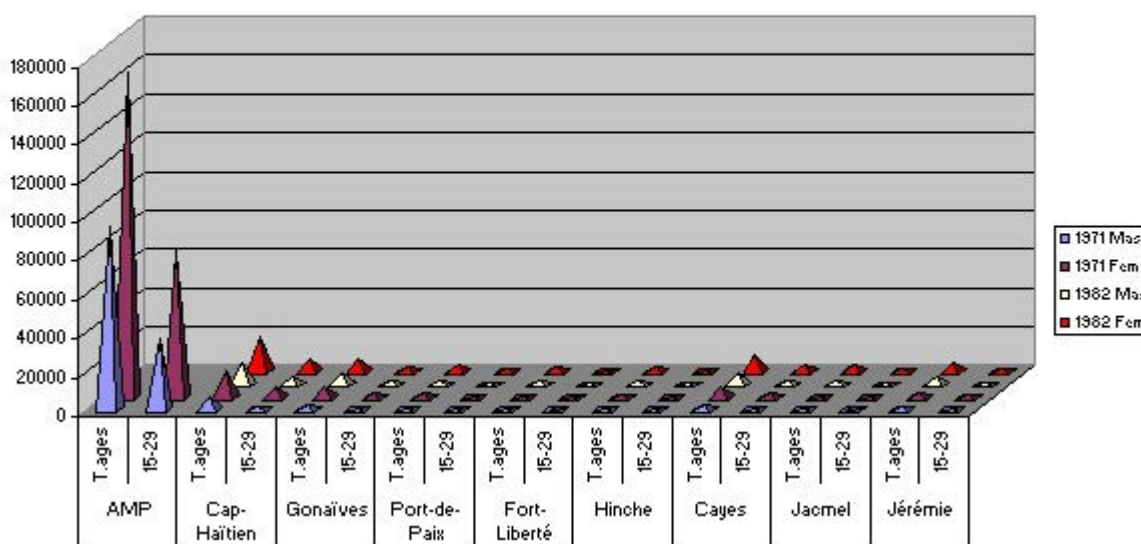
Source : IHSI

En Haïti, le taux de chômage élevé constitue un des traits fondamentaux du milieu urbain, il affecte le sexe masculin et le sexe féminin. En 1971, il était respectivement pour l'AMP et les villes de 5000 habitants de 41.2 % et 21.4% pour les hommes et 45.1% et 25.8% pour les femmes. Ces taux ont atteint 35.7 % et 20.6%. et 35.3% et 21.1% en 1982. Ainsi, on remarque une baisse, quoique relativement limitée par les changements de définition qui ont lieu entre 1971 et 1982 et qui affecte la répartition par branche d'activité.⁹ Il est judicieux de signaler que le poids remarquable des 15-29 ans dans le secteur informel domine le tertiaire. En 1971, il était de 1,58% contre 1,70% pour tous les âges dans l'AMP.

2ème AXE : DE LA PRODUCTION DE DONNÉES PLUS DÉTAILLÉES

Cet axe concerne les publications elles-mêmes. Elles sont loin de répondre aux besoins des chercheurs qui s'intéressent à un groupe d'âge bien déterminé de migrants dans une commune. Outre les données concernant la répartition de la population selon la durée de résidence, les groupes d'âges quinquennaux ne sont pas tabulés. L'analyse a été faite au niveau géographique disponible " le département ". Donc, les données concernent en grande partie l'ensemble des migrants et parfois la répartition selon le sexe et par commune ne fut pas présentée. Les calculs montrent une évolution des taux d'accroissement annuel mais, certains résultats ne peuvent être analysés compte tenu des espaces vides, dûs à la non disponibilité de certaines données. La proportion de migrants 15-29 ans par rapport à la population migrante totale des chefs lieux de département est un élément important pour l'étude de l'accroissement de la population urbaine. Les résultats confirment que celui - ci est de 42.8 % pour l'AMP contre 34.5% pour le Cap- Haïtien; 36.8% pour Gonaïves; 33,4 % pour Port - de Paix; 28,1% pour Fort – Liberté; 27.2% pour Hinche; 37,7 % pour les Cayes; 32.9% pour Jacmel et 31.3 % pour Jérémie. Et il y a une similitude quand on considère le sexe. (Figure 6).

Population migrante des villes étudiées selon le sexe pour tous les âges et les groupes 15 -29 ans aux recensements de 1971 et de 1982



⁹ IHSI,DARD,1984, La population active en 1982, Port-au-Prince, p 30

Les taux de migration nets des villes d'étude n'ont pas pu être calculés à cause des déficiences dans la publication puisque les données sur les décès et les naissances ne sont pas détaillées à l'échelle communale. Les entrants et les sortants sont répartis uniquement à l'échelle départementale. De plus, les questionnaires des recensements ne permettent pas de saisir la migration internationale et on ne saurait se fier aux bulletins statistiques qui à partir des déclarations des divers bureaux d'États Civil et d'église, fournissent le nombre de naissance vivantes, de décès et de baptêmes.

Quant à la présentation des tableaux mentionnant la répartition de la population économiquement active selon les branches d'activité, ils ne nous ont pas permis de calculer le poids du secteur informel dans le secteur tertiaire pour nos unités d'observations en 1982. Par contre, ce poids a été calculé en 1971. A l'exception de l'AMP, la répartition selon le sexe était omise pour les chefs-lieux de départements. Il faut toutefois signaler que le secteur informel désigné sous le vocable "activité mal définie" dérive de tous les secteurs des activités économiques soit primaire, secondaire et tertiaire.

Bref, il se dégage une forte proportion de jeunes de 15 –29 ans dans les migrations. Toutefois tant qu'on ne disposera pas de données détaillées, il sera impossible de bien comprendre ce phénomène.

3ème AXE : DE LA RÉORGANISATION DES PLANS ET PROGRAMMES PRÔNÉS

L'étude du développement rapide des villes se fonde sur les outils de planification urbaine. Depuis 1950, la planification nationale a été introduite en Haïti avec la création du bureau national de planification.¹⁰ Elle a évolué pendant des décennies pour atteindre son apogée vers les années 80 et pour régresser ensuite. Il faut toutefois noter l'inadéquation entre l'ancien système de planification nationale et les mécanismes de décentralisation prévus par la constitution de 1987.¹¹

De 1974 à 2004, divers documents ont été élaborés en vue de constituer un dossier fondamental reflétant le futur urbain. Le premier en date est le document « Plan de développement de Port-au-Prince et de sa zone Métropolitaine » préparé par le CONADEP¹², le MTPTC¹³ et les Nations Unies. Cette étude avait pour but d'identifier les diverses options possibles pour guider le futur développement de la région métropolitaine de Port-au-Prince de 1976 à 1986. Ces options furent accompagnées d'une vue d'ensemble pour l'année 2001. Viennent ensuite le plan directeur d'urbanisme de Port-au-Prince (PNUD habitat – Lavalin, 1988); le plan national de logement et de l'habitat (PNUD habitat, 1996); le projet d'appui aux municipalités et le projet d'appui en aménagement du territoire (PNUD Habitat, 1996); le plan directeur de circulation pour l'AMP (MTPTC, Pluram International, SNC Lavalin LGL S.A, 1997); L'actualisation du schéma directeur d'eau potable pour l'horizon 2015 (CAMEP, Tractebel développement, 1998); Le schéma directeur d'assainissement pour la région métropolitaine de Port-au-Prince (MTPTC, Groupement SCP-GERSAR-SNC

¹⁰ Bernardin Ernst A., mars 1993. *Le système national de planification*. p 2

¹¹ Idem pp 3-5

¹² CONADEP : Conseil National de Développement et de Planification

¹³ MTPTC : Ministère des Travaux Publics Transports et Communications

Lavalin LGL S.A 1998); le plan de drainage pour la région métropolitaine de Port – au - Prince (MTPTC, SNC Lavalin LGL S.A 1998); le schéma directeur du fond de mer de la ville de Port –au –Prince (Bureau Infrastructures et Urbanisme de la présidence de la République d’Haïti, commission pour la commémoration du 250ème de la fondation de la ville de Port-au-Prince 1749-1999, 1999); Le concept général pour le développement de Port - au –Prince (Commission présidentielle pour la célébration des 250 ans de la fondation de Port-au-Prince, Université Polytechnique de la Catalogne, 2000) le plan d’aménagement de la région nord de Port-au-Prince (Commission présidentielle pour la célébration des 250 ans de la fondation de Port-au-Prince, Jimenez - Pons, Urbanex).¹⁴ Et la dernière en date est Le plan –programme de développement de la zone métropolitaine de Port-au-Prince élaboré dans le cadre des programmes d’initiatives urbaines pour Port-au-Prince.

En 1994, dans le cadre du projet d’appui aux Municipalités PNUD / CNUEH / Habitat, des schémas d’aménagement urbain et des études ont été réalisés pour 11 villes parmi lesquelles nous trouvons ceux des Cayes, de Jacmel, de Port – de - Paix, de Hinche, de Fort-Liberté , des Gonaïves, de Jérémie et du Centre ville de Port-au-Prince. En 1997, un cadre et une politique pour l’habitat ont été élaborés et mis en place en Haïti.¹⁵ Toutefois, il n’existe pas de schémas d’aménagement ou plans directeurs pour l’AMP¹⁶. De nos jours un outil de planification et de programmation est en préparation, il s’agit du projet d’appui au processus d’élaboration des plans départementaux pour l’environnement et le développement durable. Malgré tout, la planification urbaine, si elle existe, réside dans les documents et les textes de lois qui sont pour la plupart dépassés. (Figure 7)

Face aux manquements du système de planification, face aux obstacles dûs à l’application des décisions de réorientation des villes; les plans et programmes de planification montrent l’exigence de leur réorganisation et de leur actualisation en fonction de l’intensité des mouvements migratoires. C’est pourquoi, nous proposons une structure en complément aux initiatives existantes. En ce sens, les organismes nationaux et internationaux devront entreprendre des recherches qui pourront enfin dynamiser le processus de mise en œuvre des efforts déjà entrepris. Donc, le recensement et l’évaluation de ces plans programmes prônés devront être faits à partir des données statistiques nouvelles et anciennes produites. Ces dernières devraient être accessibles aux chercheurs et compilées sur plusieurs fichiers grâce aux Technologies de l’Information et de la Communication (TIC).

DISCUSSION

De la discussion au sujet de la mobilité des jeunes ruraux vers l’AMP et les huit chefs lieux de départements, nous pouvons retenir que l’augmentation de la population dépendait de l’exode rural en 1971, mais pour 1982, les déplacements des urbains sont très importants pour 2/3 des villes étudiées. Les renseignements sur la structure de la population (âge et sexe)sont

¹⁴ Experto international, Daniel Arbour et associés. 2004. *Plan –Programme de développement de la zone Métropolitaine de Port-au-Prince*. (Banque Interaméricaine de développement – gouvernement haïtien), P 25.

¹⁵ UNOPS, PNUD .1998. *La gestion de l’environnement en Haïti réalités et perspectives*. Port-au-Prince : Édition spéciale, P 182

¹⁶ Experto international, Daniel Arbour et associés. 2004. *Plan –Programme de développement de la zone Métropolitaine de Port-au-Prince*. (Banque Interaméricaine). P 23.

incomplets pour certaines questions et la migration des jeunes a été quelque peu négligée. La matrice des échanges migratoires pour l'AMP en 1982 et 2003 reste toujours un problème. Il n'y avait pas toujours à notre disposition des données pour les groupes d'âges 15-29 ans, pour toutes les questions permettant de mesurer la migration interne; néanmoins nous avons pu constater une forte proportion de ces jeunes dans les migrations. De plus, la présence des femmes dépassait celle du sexe opposé. Nos résultats confirment ceux des études antérieures de l'AMP.

Les naissances et les décès n'étaient pas tabulés pour les communes et on ne saurait se fier aux renseignements fournis par l'état civil. Les registres des officiers d'états civils et des églises sont assez incomplets dans les villes et ne couvrent pas tout le territoire. En ce sens les taux de migration nets pour les unités d'observations n'ont pas été calculés.

En ce qui concerne le secteur informel, les données disponibles n'ont pas permis d'établir le poids estimatif de ce secteur dans le tertiaire pour les villes d'étude en 1982.

Quant à la croissance vertigineuse de la population des villes d'étude, elle demeure inquiétante si l'on se réfère à un pays en crise et fortement rural.

En fait, le déplacement des jeunes vers les grands centres urbains a contribué à la transformation et à la modélisation de l'espace urbain haïtien. Par contre, les plans, programmes et projets prônés n'ont pas permis de gérer le phénomène migratoire haïtien. Jadis, les lois haïtiennes faisaient des communes, les institutions de contrôle des migrations internes, mais ces dernières ont perdu leur faculté de régulation. Des efforts ont été entrepris depuis quelques années. En 1982 parut une loi créant la Communauté Urbaine de Port-au-Prince, laquelle était composée des différentes municipalités de l'AMP; un mécanisme qui assurait la présidence de cette communauté était prévu.¹⁷ Une politique nationale de population a été élaborée en juillet 2000 par la Secrétaire d'État à la Population (SEP). Un projet de politique de la migration préparé par l'Office National de la Migration (ONM) au cours de la même année reste lettre morte à cause de l'absence d'un cadre institutionnel et juridique adéquat. En 2004, certains techniciens, avait préparé un outil de planification pour l'AMP. Ces cadres, avaient proposé une agence qui serait un outil de la gouvernance c'est à dire un instrument d'analyse et de conseils pour l'optimisation de leur projet. Pour eux, face au constat d'échec des plans et schémas directeurs antérieurs et aux contraintes conjoncturelles et structurelles un plan –programme de développement pourrait être une solution.

De notre côté, nous pensons que toutes ces initiatives prises ne peuvent pas à elles seules et ne suffisent pas pour maîtriser séquentiellement les flux migratoires internes. Ainsi, nous estimons que la régulation concertée entre les zones d'accueil et les zones de répulsion réclame avant tout un cadre de réflexion et d'intervention au niveau local puis national. Ce cadre serait apte à appréhender et à coordonner l'ensemble des flux migratoires. D'où notre proposition de l'esquisse d'une structure, qui se confirmerait dans un double objectif :

- Définir les termes normatifs de la régulation des flux migratoires et de l'insertion des migrants.
- Œuvrer à la prévention et à la maîtrise du phénomène migratoire haïtien

¹⁷ Petit -Frère Serge. Jeudi 21 juillet 1983. , *Loi organisant le district métropolitain de Port-au-Prince en communauté urbaine sous l'appellation de communauté urbaine de Port-au-Prince*. Le moniteur, journal officiel de la République d'Haïti. No 49.

Dans ce sens, la régulation nécessite un cadre à deux volets au sein d'une structure:

- Un volet de réflexion sur le phénomène migratoire
- A) Dans le temps : niveau et tendance du phénomène
- B) Au niveau de la société : Participation de tous les acteurs (Autorités étatiques et municipales, société civile, citoyens) dans le processus d'intégration des migrants, déjà établis et dans le processus de rétention des populations désireuses de laisser leur lieu d'origine.
- Un volet d'intervention qui se joindra au volet de réflexion. Il devra exercer des actions à partir des directives de l'État en collaboration avec le secteur privé.

En somme, ce cadre de réflexion et d'intervention pourrait prendre la forme d'une institution urbaine nationale à laquelle s'attacheront les entités urbaines départementales et communales (Figure 8). Ainsi la particularité et les éléments de définition de cette structure seront articulés comme suit :

- **Particularité** : Cette structure illustrera la particularité de la constitution de 1987 et tiendra compte des motifs de déplacement des individus ou groupe d'individus et enfin s'adressera d'abord aux collectivités locales puis à l'État central qui doit maîtriser les flux migratoires à l'échelle nationale.
- **Éléments de définition de cette structure** : Chaque institution urbaine aurait pour tâche de mettre en place les dispositifs de régulation en fonction des potentialités de la zone. Elle serait chargée de constituer les registres de population qui permettraient de recenser les entrants et les sortants; de créer un répertoire de révision tout en tenant compte de la participation de la communauté (société civile, citoyens, autorités étatiques) ; de sensibiliser leur population, de faire des recherches et d'apporter des solutions capables d'améliorer les rapports entre l'État et le Secteur Privé.

CONCLUSION

Tout compte fait, nos unités d'observations sont encerclées de quartiers précaires où évoluent les jeunes de (15-29) ans qui font l'événement en matière de chômage, de délinquance et de dégradation de l'environnement. L'explosion urbaine avec ses corollaires l'urbanisation sauvage et l'augmentation du chômage est très visible en Haïti. Bien plus, certains figures et tableaux ont montré le visage hideux de la macrocéphalie de l'AMP. En ce sens, cette structure proposée est d'un caractère d'urgence et se fonde sur trois interrogations spécifiques et immédiates.

- Quels sont les facteurs qui contribuent au renversement de la tendance en 1982 "les flux migratoires inter-urbains deviennent majoritaires dans la majorité des chefs-lieux de département" et les flux migratoires ruralo-urbains sont majoritaires pour l'AMP et les villes très éloignées de la Capitale ?
- Quels sont les principaux facteurs capables de mieux expliquer l'explosion urbaine, l'urbanisation sauvage et le développement du secteur informel ?
- Qu'est-ce qui contribue à la désarticulation de la trame urbaine en Haïti ?

Les facteurs susceptibles d'expliquer ce renversement en 1982 sont dûs à la qualité des données du recensement de 1971. Des chiffres négatifs pour les effectifs urbains sont importants pour plusieurs villes à cause de la méthodologie adoptée lors des opérations de collecte. Car, le recensement de 1971 était exhaustif en milieu urbain et le milieu rural était l'objet d'un sondage au 1/10ème.¹⁸ Ce problème est dû aussi à l'effectif très faible de l'échantillon et surtout aux mauvaises déclarations. Il est vrai que la méthodologie du deuxième recensement diffère de celui du troisième cependant les découpages administratifs varient d'un recensement à un autre (5 départements en 1971, 9 en 1982 et 10 en 2003).

L'explosion urbaine avec ses corollaires, l'urbanisation sauvage et le développement du secteur informel, est favorisée dans certains centres urbains par l'ampleur de l'exode rural des jeunes et dans d'autres par le déplacement d'urbains vers les grandes villes. La constitution des chefs-lieux de département et leur développement n'est pas en adéquation avec leur capacité de production. Les jeunes migrants en sont les premières victimes puisqu'ils ne sont pas intégrés dans le système socio-économique des villes.

La désarticulation de la trame urbaine est fonction de la répartition inégale de l'espace géographique et du développement inégal au niveau du territoire national. Elle résulte du double processus d'absorption de la campagne par une partie des petites et moyennes villes; puis des grands centres urbains particulièrement l'AMP. En réalité, les chefs-lieux de département sont des lieux où se concentrent les principales activités administratives, sociales, politiques. Ils sont d'importants centres éducatifs et on y trouve les services essentiels.

L'analyse des flux migratoires pourrait être plus réaliste si on disposait des données du recensement de 2003. Si cette situation d'accélération de la croissance urbaine persiste, elle doit être prise en compte pour mieux expliquer la concentration de toutes les fonctions départementales et stratégiques (finance, gestion, service) dans les chefs-lieux de département qui s'alignent sur l'AMP qui, elle, concentre toutes les fonctions nationales et internationales.

¹⁸ New York, Nations Unies. 1990. *Monographie sur les politiques de population : Haïti*. P. 33

BIBLIOGRAPHIE

• A.- OUVRAGES

- Cadet, Charles L. 1986. *Paupérisation et Marginalisation dans l'Haïti Contemporaine*, Unicef. Haïti
- Gardiner, Raymond. 1996. *Détermination des flux migratoires internes d'Haïti à partir de la matrice " origine destination de recensement général de la population et du logement de 1982*. Port-au-Prince, 18 p.
- Holly, Gérald. 1999. *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de port - au - Prince*. Collection 250ème anniversaire de Port- au - Prince. Port - au – Prince: 221 p.
- Picouet, Michel. 1974. « Les migrations » *Sources et Analyse des données démographiques*. 3ème partie, Édition partielle, INED-INSEE- Ministère de la Coopération. Orstom. 52 p.
- Nations Unies. 1971. *Méthodes de mesure de la migration interne*, manuel VI, ST/ SOA Série A/47. New York.
- Poulain, Michel. Mars 1983. *La migration : concept et méthodes de mesure*. Département de démographie, Université catholique de Louvain. 34 p
- Poulain, Michel. Mars 1997. *Principes et méthodes d'analyse de la migration*. Université catholique de Louvain. 50 p
- Pressat, Roland. 1978. *Dictionnaire de Démographie*. Vendôme. PUF, 294 p.
- UNOPS, PNUD .1998. *La gestion de l'environnement en Haïti réalités et perspectives*. Port-au-Prince : Édition spéciale, 237 pages

B.- LES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

- Banque Mondiale, 1998, *Haïti : le défis de la lutte contre la pauvreté (version préliminaire)*. 41 pages
- New York, Nations Unies. 1990. *Monographie sur les politiques de population : Haïti*. 71 pages.
- Port – au -Prince, IHSI, novembre 2000, *Enquête Budget Consommation des Ménages (EBCM 1999—2000)*, Volume I, Population Ménages et emploi, 343 pages
- Port-au-Prince, IHSI, Août 2000, *Recueil de statistiques sociales*, Volume II , 233 pages.
- Port-au-Prince, IHSI et Ministère de l'économie et des Finances. 1979. *Recensement Général de la population et du logement août 1971*. Volume II,II,IV,V,VI *Résultats pour le département traditionnel de l'Ouest, du Nord, de l'Artibonite, du Sud, du Nord-Ouest*. Port – au- Prince.
- Port-au-Prince, IHSI et le Ministère de l'économie et des Finances. 1990. *Recensement Général de la population et du logement de 1982*, Département du Nord, du Nord-ouest, du Nord-Est, de l'Artibonite, du Sud, du Sud-est de la Grande-Anse Volume I : tableaux . Port – au- Prince.
- Port-au-Prince, IHSI et Ministère du Plan. Avril 1984. *Résultat anticipés du Recensement Général (échantillon 2,5 % extrapolé)* . Port – au- Prince.
- Port-au-Prince, Ministère de l'économie et des Finances et IHSI. Août 2003. *IVème Recensement Général de la population et de l'habitat, Résultats préliminaires*. Port – au- Prince, 75 pages.

C.- AUTRES

- Duval Joseph Carline. Mai 2004. *Plan d'analyse des résultats du recensement de 2003, :Thème Migration, Haïti*. 35 pages
- Experto international, Daniel Arbour et associés. 2004. *Plan –Programme de développement de la zone Métropolitaine de Port-au-Prince*. (Banque Interaméricaine de développement – gouvernement haïtien), 95 pages.
- IHSI, 1991. *Séminaire national sur la population et le développement (SEPODE) Rapport final*. Port-au-Prince, 278 pages.
- IHSI. Avril 1983. *Analyse de quelques indicateurs démographiques tirés des recensements de 1950, 1971 et 1982*. Division d'analyse et de recherches démographiques. 79 pages
- IHSI. Avril 1983. *Cahier # 4 : Étude de la Migration Interne, Phase II : Aspects Socio-économiques*. Port - au- Prince, 46 pages.
- IHSI. Juin 1981. *Cahier # 4 : Étude de la Migration Interne, Phase I : Les données Démographiques*. Port - au- Prince, 47 pages
- IHSI,DARD.1989. *Étude des relations entre l'exode rural et la planification urbaine en Haïti, Port-au-Prince*, 64 pages.
- IHSI,DARD,1989, *Étude des relations entre la population et le développement régional en Haïti, Port-au-Prince*, 63 pages